



Convocation à l'Assemblée Primaire

Les citoyennes et citoyens de Saint-Léonard sont convoqués le

**lundi 19 décembre 2011, à 20h00,
à la salle communale du Home "Le Carillon".**

Ordre du jour :

- I. Transformation du centre scolaire et financement y afférent (décision en application de l'article 17 al. c/e LCo)
- II. Budget 2012, présentation et approbation
- III. Plan financier 2012-2015
- IV. AggloSion, présentation et décision sur le principe de transmission du dossier aux instances fédérales
- V. Divers
- VI. Lecture du procès-verbal : approbation

BUDGET 2012

APERCU GENERAL

Compte de fonctionnement	Budget 2012	Budget 2011	Comptes 2010
Résultats avant amortissements comptables			
Charges financières	6'817'249	7'789'286	7'530'719
Revenus financiers	7'954'206	8'939'790	9'184'960
Marge d'autofinancement	1'136'957	1'150'504	1'654'241
Résultat après amortissements comptables			
Marge d'autofinancement	1'136'957	1'150'504	1'654'241
Amortissements ordinaires	1'340'374	1'380'277	980'306
Amortissements complémentaires	0	0	600'000
Amortissement découvert au bilan	0	0	0
Excédent de revenus (+) charges (-)	-203'417	-229'773	73'935
Compte des investissements			
Dépenses	6'385'000	4'915'000	1'809'257
Recettes	1'785'000	1'055'000	189'454
Investissements nets	4'600'000	3'860'000	1'619'803
Financement			
Marge d'autofinancement	1'136'957	1'150'504	1'654'241
Investissements nets (négatifs)	4'600'000	3'860'000	1'619'803
Insuffisance de financement	3'463'043	2'709'496	
Excédent de financement			34'438

Budget adopté par le Conseil communal en séance du 28 novembre 2011

Message introductif

1. Préambule

La mise en application de la RPT II (réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons) au 1^{er} janvier 2012, impliquant la modification de nombreuses lois cantonales, a de nombreuses incidences sur le budget communal. En effet, les systèmes de financement entre canton et communes ont été fortement influencés par les modifications législatives engendrées par la RPT II et de nombreux postes du budget ne pourront plus être comparés directement avec le budget 2011. Il faut également souligner que les estimations faites par le canton pour les chiffres transmis aux communes ont été réalisées sur la base de la situation de 2008. Cet exercice est donc particulier, notamment au niveau des comptes de fonctionnement et l'impact véritable des mesures engendrées par la RPT II ne pourra être connu que lors de l'établissement des comptes 2012.

Cela étant, le budget 2012 s'inscrit dans un contexte économique favorable et les perspectives communales sont bonnes, permettant de poursuivre les efforts prévus au niveau des investissements communaux.

2. Informations générales

a) Fonctionnement

Le compte de fonctionnement est influencé de manière directe par la RPTII au niveau des montants globaux et de leur répartition. Cependant, leur influence sur la marge d'autofinancement ne présente pas de changement important. Pour l'exercice 2012, le Conseil communal prévoit des dépenses nettes de CHF 6'817'249.- et des revenus de CHF 7'954'206.- avant amortissement, qui permettent de dégager une marge d'autofinancement de CHF 1'136'957.-, semblable à la marge prévue dans le budget de l'exercice 2011. Au vu des montants budgétisés, un excédent de charges de CHF 203'417.- est annoncé.

Les amortissements ordinaires, chiffrés à CHF 1'340'374.-, correspondent aux dispositions légales en la matière.

Les dépenses liées ou obligatoires, que les lois fédérales et cantonales nous imposent, représentent une part importante des dépenses budgétaires. Ainsi, la marge de manœuvre reste limitée pour les tâches que le Conseil communal accomplit lui-même. Comme mentionné en préambule, ces chiffres sont toutefois empreints d'une incertitude liée aux inconnues de la mise en œuvre de la RPTII

b) Charges induites

Les charges induites par les investissements prévus n'évoluent pas de manière significative pour l'exercice 2012 et sont essentiellement constituées par la charge des emprunts liés à leur financement et contractés à des taux très favorables. L'effet de ces investissements sur les charges induites se fera véritablement sentir lors de la mise en exploitation de la crèche UAPE et de manière plus faible par les nouvelles salles de classe de l'agrandissement de l'école.

c) Investissements

Le compte des investissements prévoit des dépenses brutes de CHF 6'385'000.-, couvertes à hauteur de CHF 1'785'000.- (subventions et participations de tiers), générant ainsi un investissement net de CHF 4'600'000.-. Ce montant, de prime abord élevé, reprend en grande partie des investissements en cours n'ayant pu être réalisés selon les prévisions de l'exercice 2011.

d) Evolution de la fortune communale

En fonction des montants budgétisés et de la situation connue à ce jour, la dette communale nette devrait s'élever à CHF 6'750'000.-, soit un endettement net de CHF 3'050.- par habitant, ce qui est qualifié de mesuré.

3. Comptes de fonctionnement

Le fonctionnement de la commune peut être qualifié de stable, compte tenu toutefois des incertitudes évoquées au point 2 a). Les différences les plus significatives sont les suivantes :

Protection civile : La cantonalisation de la protection civile et son regroupement au niveau du district de Sierre introduit un nouveau mode de financement des activités ainsi que la disparition dans les comptes communaux de la contribution dispense abri PC qui sera reprise directement par le canton.

Enseignement et formation : Une répercussion directe de la RPTII est enregistrée pour ce poste qui voit disparaître les charges et les subventionnements liés au personnel enseignant des degrés primaires et du CO. En contrepartie une contribution facturée directement par le canton est prévue et occasionne un surcoût pour ces postes d'environ CHF 200'000.-. Des modifications sont également enregistrées au niveau du financement de la direction d'écoles (primaires) CHF 18'000.-, de la contribution pour les élèves en institution, CHF 3'200.-, et pour le transport des élèves en situation de handicap, CHF 9'790.-, qui sont désormais pris en charge par la commune.

Prévoyance sociale : Des changements liés à la RPTII influencent également ce compte au niveau de la prise en charge des frais de curatelle éducative CHF 20'000.- et de la disparition des frais de placement hors canton CHF 6'000.-. De même, une nouvelle contribution importante est enregistrée au chapitre des EMS pour les soins de longue durée, elle est estimée à CHF 110'000.- selon les données transmises par le canton.

Approvisionnement eau potable : L'achat d'une nouvelle pompe pour la station de pompage communale augmente le montant de l'entretien pompage à CHF 30'000.-. La contribution communale pour ce poste s'élève à CHF 225'150.- alors que ce poste devrait être autofinancé.

Assainissement eaux usées : La contribution communale à ce poste s'élève à CHF 97'350.- alors qu'il devrait être autofinancé. A noter que dès 2013, des travaux très importants devront être consentis pour la rénovation de la STEP de Chandoline, la part revenant à notre commune aura inévitablement des répercussions sur la taxe d'assainissement des eaux usées.

Traitement des déchets : La contribution communale à ce poste s'élève à CHF 43'575.- alors qu'il devrait également être autofinancé.

Finances et impôts : Une stabilité au niveau des impôts est prévue dans le budget 2012, avec une légère adaptation du montant lié à l'impôt sur le bénéfice des sociétés. Un changement important, lui aussi lié à la RPTII, apparaît au niveau de la péréquation financière au chapitre de laquelle, la commune de Saint-Léonard touchera pour 2012 un fonds de péréquation des ressources de CHF 328'786.- et un fonds de péréquation pour les cas de rigueur de CHF 34'445.-. Si cette nouvelle est réjouissante, il faut toutefois constater que ces montants sont presque totalement absorbés par l'augmentation corollaire des postes enseignements et soins de longue durée (EMS).

4. Compte des investissements

Comme mentionné dans les informations générales, ce compte reprend en grande partie des investissements en cours déjà approuvés par l'assemblée primaire et n'ayant pu être réalisés selon les prévisions de l'exercice 2011. Trois catégories d'investissements peuvent donc être présentées :

a) Investissements en cours approuvés antérieurement

Agrandissement du centre scolaire pour CHF 1'200'000.- avec un subventionnement de CHF 680'000.-. Les travaux en cours devraient se terminer pour la rentrée scolaire 2012/2013.

Transformation home le Carillon pour CHF 650'000.- avec un subventionnement de CHF 190'000.-. Ici également, la fin des travaux est planifiée en 2012.

Construction d'une structure d'accueil pour la petite enfance pour CHF 2'350'000.-, début des travaux qui ont subi un retard important en raison de compléments d'études et de formalités administratives. La fin des travaux et la mise en exploitation est prévue en 2013.

Travaux de planification et de construction des routes "Brunière/Petit Pré" pour CHF 125'000.- et "Les Bâtiments" pour CHF 80'000.-.

Dangers naturels Lienne, travaux de sécurisation pour CHF 330'000.- avec un subventionnement de CHF 230'000.-, ces travaux ont débuté en novembre 2011 et se termineront au printemps 2012.

Dangers naturels géologie (falaises Motel du Soleil) travaux de sécurisation pour CHF 700'000.- avec un subventionnement de CHF 625'000.-, les études sont terminées à ce jour et la réalisation interviendra au début 2012.

Le total de ces investissements reportés représente un montant net de CHF 3'710'000.-.

b) Investissements courants

Ce chapitre concerne les investissements revenant de manière régulière dans les budgets, à savoir : éclairage public pour CHF 30'000.-, travaux divers pour CHF 100'000.-, participation aux routes cantonales pour CHF 20'000.-, réalisations ponctuelles eau potable pour Fr. 50'000 et eaux usées pour CHF 30'000.- ainsi que les revenus provenant des taxes de raccordement eau potable et eaux usées pour CHF 30'000.- chacun.

Le total de ces investissements courants représente un montant net de CHF 170'000.-.

c) Nouveaux investissements

Transformation centre scolaire pour CHF 500'000.-. Ces travaux sont rendus nécessaires par l'influence de la construction des nouvelles salles de classe à l'ouest (mise à jour des structures génie civil, reconstruction de murs, adaptations toilettes et autres). Ils comprennent également des mises à jour du bâtiment planifiées ou obligatoires telles que le changement des stores existants, installation de protections contre la foudre, etc.

Informatique communale pour CHF 20'000.-, servant à la mise à jour des serveurs et l'introduction d'une gestion électronique des documents (GED).

Equipements Brunière-Lienne pour CHF 180'000.-. Ces travaux, situés sur le chemin de la Brunière, permettront l'évacuation des eaux de surface de la zone à construire en préparation ainsi que le bouclage de son approvisionnement en eau potable. Ils font partie du PGEE prévu pour la commune dans ce secteur.

Etude urbaniste pour CHF 20'000.-. Cette étude portera sur l'aménagement du territoire et de la circulation sur un vaste secteur allant du centre du village jusqu'à la nouvelle zone de la Brunière.

Le total concernant de nouveaux investissements représente donc un montant net de CHF 720'000.-.

Au total, un investissement net de CHF 4'600'000.- sera donc consenti pour faire face aux besoins d'équipements de la commune.

5. Conclusion

Le budget 2012 laisse apparaître une insuffisance de financement de CHF 203'417.-. Cependant, la bonne santé financière de la commune autorise cette faible perte.

Le Conseil communal considère notamment que les investissements consentis correspondent aux besoins structurels liés au développement de la commune et à la qualité de vie de toute la population.

Le présent budget 2012 a été adopté par le Conseil communal en séance du 28 novembre 2011.

Le Conseil communal

Budget récapitulatif de clôture

Fonctionnement

	Charges			Revenus		
	Budget 2012	Budget 2011	Comptes 2010	Budget 2012	Budget 2011	Comptes 2010
0 Administration générale	896'500.00	847'000.00	794'321.96	60'500.00	61'100.00	54'748.60
1 Sécurité publique	316'950.00	340'200.00	354'258.75	122'000.00	151'000.00	218'589.80
2 Enseignement et formation	1'698'490.00	2'760'884.60	2'656'658.00	32'500.00	1'459'415.80	1'456'211.70
3 Culte, Culture et Loisirs	470'500.00	561'600.00	487'878.15	88'900.00	88'900.00	82'592.60
4 Santé	109'500.00	96'500.00	92'307.15	0.00	0.00	0.00
5 Prévoyance sociale	1'148'200.00	1'106'700.00	685'573.14	115'000.00	138'000.00	90'146.05
6 Trafic	1'186'399.00	1'143'902.00	1'811'395.20	124'000.00	165'300.00	153'455.90
7 Protection et aménagement de l'environnement	1'697'650.00	1'636'250.00	1'644'566.38	1'216'075.00	1'164'475.00	1'213'692.65
8 Economie publique	161'834.00	158'600.00	171'028.30	315'500.00	313'000.00	293'817.98
9 Finances et impôts	471'600.00	517'926.75	413'038.65	5'879'731.00	5'398'600.00	5'621'705.35
	8'157'623.00	9'169'563.35	9'111'025.68	7'954'206.00	8'939'790.80	9'184'960.63

COMPTES DE FONCTIONNEMENT

0. Administration générale

	Budget 2012		Budget 2011		Comptes 2010	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
LEGISLATIF						
Votations et élections	5'000.00		5'000.00		2'743.40	
EXECUTIF						
Honoraires du Conseil	140'000.00		125'000.00		132'231.55	
Charges sociales "Exécutif"	21'000.00		18'000.00		19'711.40	
ADMINISTRATION GENERALE ET DIVERS						
Frais de commissions	10'000.00		10'000.00		8'415.00	
Personnel administratif	330'000.00		320'000.00		319'722.70	
Conciergerie	11'000.00		10'000.00		9'913.45	
Charges sociales "Personnel administratif"	80'000.00		90'000.00		74'161.10	
Frais de formation	5'000.00		5'000.00		6'401.25	
Fournitures de bureau	12'000.00		10'000.00		10'880.40	
Mobiliers et machines	15'000.00		10'000.00		7'653.80	
Eau, énergie, combustibles	10'000.00		10'000.00		8'018.15	
Produits de conciergerie	1'000.00		2'000.00		427.95	
Entretien bâtiments	25'000.00		12'000.00		10'612.50	
Informatique	35'000.00		30'000.00		27'646.65	
Entretien et maintenance machines de bureau	1'000.00		3'000.00		430.40	
Frais de déplacements	2'000.00		2'000.00		1'134.00	
Frais de communication	7'500.00		10'000.00		5'517.15	
Frais d'information	15'000.00		12'000.00		12'112.35	
Frais de port et CCP	15'000.00		20'000.00		14'863.11	
Assurances	40'000.00		40'000.00		37'868.00	
Site informatique communal	5'000.00		5'000.00		4'106.10	
Conseils juridiques et administratifs	10'000.00		20'000.00		1'424.00	
Frais de réception, représentation et manifestations	40'000.00		40'000.00		33'617.30	
Cofisations et dons	10'000.00		10'000.00		10'072.15	
Frais divers	1'000.00		1'000.00			
Amortissement ordinaire "Administration générale"	30'000.00		8'000.00		11'000.00	
Association régionale de Sion (ARS)					12'302.00	
Sierre Région (Fonds régional)	20'000.00		19'000.00		11'336.10	
Recettes diverses		3'000.00		3'000.00		95.00
Emoluments administratifs		3'000.00		3'000.00		765.00
Part de la Bourgeoisie aux frais administratifs		2'500.00		2'500.00		2'500.00
Contributions de tiers sur salaires		50'000.00		45'000.00		51'114.05
Allocations pertes de gains		2'000.00		2'000.00		274.55
Personnel imputé				5'600.00		
	896'500.00	60'500.00	847'000.00	61'100.00	794'321.96	54'748.60

I. Sécurité publique

	Budget 2012		Budget 2011		Comptes 2010	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
CADASTRE, POIDS ET MESURE						
Frais de taxation	1'000.00		1'000.00			
Cubage des bâtiments	10'000.00		10'000.00		7'654.90	
Frais de conservation du cadastre	20'000.00		20'000.00		19'242.15	
Contrôle des poids & mesures	500.00		500.00		673.00	
Frais divers	1'000.00		1'000.00		256.35	
Amortissements comptables						
Emoluments cadastre		8'000.00		12'000.00		11'763.10
Subvention cadastre				500.00		696.00
POLICE DE L'HABITANT ET BUREAU DES ETRANGERS						
Personnel administratif	105'000.00		105'000.00		102'670.70	
Charges sociales "Police et habitants"	38'000.00		35'000.00		36'030.65	
Fournitures de bureau	1'000.00		1'000.00		500.00	
Entretien d'immeubles						
Frais cartes d'identité et AO	8'000.00		8'000.00		7'807.80	
Frais permis de séjour	5'000.00		7'500.00		5'027.25	
Frais divers	1'000.00		1'000.00		241.75	
Permis de séjour		15'000.00		20'000.00		11'616.75
Emoluments divers		3'000.00		3'000.00		3'626.50
Cartes d'identité et AO		12'000.00		12'000.00		13'550.75
CORPS DE POLICE LOCALE						
Tribunal de police	200.00		200.00			
Matériel et équipement police	2'000.00		2'000.00		40.90	
Frais de véhicule	5'000.00		4'000.00		2'498.55	
Frais divers	1'000.00		1'000.00		200.00	
Police cantonale			1'000.00			
Redevances établissements publics		1'500.00		1'000.00		1'287.70
Patentes manifestations et jeux		4'000.00		4'000.00		3'418.00
Frais de transferts et concessions		500.00		500.00		800.00
Amendes de police		4'000.00		4'000.00		2'776.20
JUGE DE COMMUNE						
Juge, vice-juge et greffier	10'000.00		10'000.00		9'674.35	
Charges sociales "Pouvoir Judiciaire"	750.00		750.00		345.55	
Fournitures de bureau	500.00		500.00			
Emoluments juge de commune		3'000.00		3'000.00		2'936.05

CHAMBRE PUPILLAIRE & TUTELAIRE

Chambre pupillaire	10'000.00		10'000.00		8'174.65
Charges sociales "Chambre pupillaire"	1'000.00		1'000.00		491.70
Frais divers	1'000.00		1'000.00		332.50
Tutelle officielle	10'000.00		10'000.00		7'200.00
Emoluments chambre pupillaire		3'000.00		3'000.00	5'700.00

POLICE DU FEU

Corps de sapeurs-pompiers	5'000.00		3'000.00		25'834.60
Matériel et équipement lutte incendie					15'029.50
Frais de téléphone					2'640.10
Assurances et cotisations CSP					636.00
Frais divers					3'784.70
Centre de secours-incendie			750.00		1'011.60
CSP Vallon	40'000.00		37'000.00		
Taxes d'exemption service du feu		40'000.00		40'000.00	36'324.15
Contributions de tiers aux sinistres		500.00		500.00	
Subventions au service du feu					

ADMINISTRATION MILITAIRE

Dédommagements pour le cantonnement des troupes		5'000.00		5'000.00	64'534.60
---	--	----------	--	----------	-----------

PROTECTION CIVILE

Matériel PCi			1'000.00		3'286.15
Eau, énergie, combustible	15'000.00		15'000.00		16'730.25
Entretien des bâtiments	5'000.00		5'000.00		7'911.20
Frais de communication	1'000.00		1'000.00		887.50
Amortissement service à la population	15'000.00		15'000.00		17'000.00
Part PCi intercommunale			8'000.00		6'594.40
Cellule catastrophe intercommunale	4'000.00		3'000.00		4'640.00
Attribution au fonds dispense abri PC			20'000.00		39'210.00
Location PC		20'000.00		20'000.00	17'800.00
Contributions dispense abri PC				20'000.00	39'210.00
Subventions entretien abri PC		2'500.00		2'500.00	2'550.00

316'950.00

122'000.00

340'200.00

151'000.00

354'258.75

218'589.80

2. Enseignement et formation

	Budget 2012		Budget 2011		Comptes 2010	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
ÉCOLES PRIMAIRES ET ENFANTINES						
Conciergerie	40'000.00		35'000.00		37'261.25	
Traitement Direction d'école	18'000.00					
Traitements degré primaire			1'032'545.95		1'056'899.90	
Personnel enseignant spécialisé	40'000.00		40'000.00		37'591.50	
Charges sociales "Personnel enseignant"	10'000.00		15'000.00		11'254.20	
Charges sociales "Conciergerie"	7'000.00		4'000.00		6'000.20	
AVS/AI/APG/AC/LFFP degré primaire			98'316.00		96'242.50	
Caisse de pension degré primaire			96'955.90		94'122.80	
Matériel d'enseignement	50'000.00		50'000.00		43'556.30	
Matériel informatique	10'000.00		10'000.00		25'893.00	
Mobiliers et machines	5'000.00		5'000.00		33'542.60	
Eau, énergie, combustible	25'000.00		25'000.00		21'449.15	
Produits d'entretien	15'000.00		7'500.00		5'825.55	
Entretien bâtiments	20'000.00		10'000.00		15'910.15	
Entretien du mobilier	2'000.00		1'000.00		1'047.20	
Frais de communication	1'500.00		500.00		1'273.05	
Assurances des élèves	1'000.00		1'000.00		840.00	
Activités para-scolaires	15'000.00		15'000.00		13'573.00	
Frais divers	1'000.00		1'000.00		180.00	
Amortissement enseignement et formation	195'000.00		135'000.00		21'000.00	
Finances d'écolage écoles publiques	1'000.00		1'000.00		420.00	
Contribution au traitement des enseignants primaires	625'000.00					
Location de la salle de gym		5'000.00		5'000.00		4'660.00
Recettes diverses		2'000.00		2'000.00		
Taxes d'écolage des non-domiciliés		2'500.00		2'500.00		2'500.00
Participation parents matériel scolaire		7'500.00		7'500.00		6'440.00
Récupérations pertes de gain degré primaire						971.35
Allocations pertes de gains		1'000.00		1'000.00		5'362.55
Subside matériel scolaire		3'000.00		3'000.00		10'263.45
Subventions personnel enseignant spécialisé				2'000.00		1'882.60
Subventions matériel informatique		2'000.00				
Subventions activités culturelles		500.00		500.00		600.00
Subvention acquise du canton (degré primaire)				696'688.45		722'960.50
CYCLE D'ORIENTATION						
Traitement degré CO			715'830.90		681'597.10	
AVS/AI/APG/AD degré CO			67'860.10		62'471.25	
Caisse de pension degré CO			67'375.75		61'902.25	
Transports des élèves CO	40'000.00		45'000.00		43'465.50	
Ecolage du CO	250'000.00		220'000.00		223'853.80	

Contribution au traitement des cycles d'orientation	275'000.00		
Récupérations pertes de gain degré CO		9'170.30	7'556.60
Subventions transports CO		20'000.00	21'635.35
Subvention acquise du canton CO		710'057.05	671'379.30
ECOLES SPECIALISEES			
Ecolage écoles spécialisées	5'000.00	20'000.00	22'930.00
ECAV/HES - SO	14'000.00	14'000.00	4'906.60
Contribution pour les élèves en institution	3'200.00		
Transport des élèves en situation d'handicap	9'790.00		
AUTRES TÂCHES LIEES A LA FORMATION			
Participation communale frais itinéraires apprentis	18'000.00	25'000.00	20'440.00
Frais pour apprentis	2'000.00	2'000.00	11'209.15
Participation cantonale aux frais transports apprentis		9'000.00	
	1'698'490.00	32'500.00	2'760'884.60
			1'459'415.80
			2'656'658.00
			1'456'211.70

3. Culte, culture & loisirs

	Budget 2012		Budget 2011		Comptes 2010	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
BIBLIOTHEQUE						
Divers frais bibliothèque						
Locaux bibliothèque (2/3)	3'500.00		3'500.00		3'418.00	
Subventions bibliothèque	3'500.00		3'500.00		2'500.00	
SOCIETES LOCALES						
Subsides aux sociétés locales	25'000.00		25'000.00		19'000.00	
Subsides spéciaux aux sociétés	10'000.00		10'000.00		6'950.00	
Prestations aux sociétés	30'000.00		30'000.00		32'287.25	
AUTRES TÂCHES CULTURELLES						
Eau, énergie, combustible	10'000.00		10'000.00		8'151.10	
Entretien des bâtiments	30'000.00		25'000.00		25'968.05	
Passeport-vacances	2'500.00		2'500.00		2'394.00	
Activités culturelles	5'000.00		5'000.00		4'878.80	
Frais divers	2'000.00		2'000.00			
Amortissements "culture, loisirs"	36'500.00		50'000.00		46'000.00	
Location Sonvillaz		5'000.00		5'000.00		
PARCS PUBLICS ET CHEMINS PEDESTRES						
Entretien des places, parcs et jardins	30'000.00		45'000.00		22'840.75	
Entretien des chemins pédestres	3'000.00		3'000.00		1'366.05	

TERRAINS & INSTALLATIONS SPORTIVES

Entretien infrastructures sportives et culturelles	10'000.00	25'000.00	1'470.30
Amortissements places, parcs, installations sportives	10'000.00	43'000.00	67'261.60
Part entretien infrastructures sportives et culturelles	17'000.00	22'100.00	18'200.00

AUTRES LOISIRS

Location couvert de Beulet	10'000.00	10'000.00	9'120.00
Location salle de la Cible	5'000.00	5'000.00	4'400.00
Autres locations de salles	10'000.00	10'000.00	12'500.00

EGLISE CATHOLIQUE ROMAINE

Traitement desservance	120'000.00	120'000.00	119'018.25
Conciergerie des bâtiments	3'000.00	2'000.00	2'027.60
Charges sociales "culte"	25'000.00	25'000.00	19'117.45
Eau, énergie, combustibles "culte"	15'000.00	15'000.00	15'690.80
Entretien bâtiments du culte	10'000.00	20'000.00	5'809.30
Entretien de la crypte	5'000.00	2'000.00	558.00
Fêtes religieuses	1'500.00	1'500.00	1'500.00
Assurances bâtiments du culte	8'000.00	8'000.00	7'180.60
Amortissements bâtiments du culte	31'000.00	40'000.00	38'000.00
Contributions à l'église catholique	20'000.00	20'000.00	13'136.25
Revenu des immeubles culte	12'000.00	12'000.00	12'000.00
Location de la crypte	900.00	900.00	1'200.00
Contributions desservance Uvrier	45'000.00	45'000.00	43'372.60
Recettes diverses	1'000.00	1'000.00	

EGLISE REFORMEE EVANGELIQUE

Contribution à l'Eglise Réformée	4'000.00	3'500.00	3'154.00
	470'500.00	88'900.00	561'600.00
		88'900.00	487'878.15
			82'592.60

4. Santé

	Budget 2012		Budget 2011		Comptes 2010	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
CENTRE MEDICO-SOCIAL						
Locaux service médico-social (1/3)	2'000.00		2'000.00		1'709.00	
Frais de communication	500.00		500.00		303.80	
CMS régional	65'000.00		65'000.00		63'103.90	
PROPHYLAXIE DENTAIRE						
Frais dentaires scolaires	40'000.00		25'000.00		26'059.30	
CONTROLE DES DENREES ALIMENTAIRES						
Contrôle denrées alimentaires	2'000.00		4'000.00		1'131.15	
	109'500.00		96'500.00		92'307.15	

5. Prévoyance sociale

	Budget 2012		Budget 2011		Comptes 2010	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
AGENCE AVS						
Frais de taxation	500.00		500.00			
Agence AVS		9'000.00		8'000.00		8'515.80
PART COMMUNALE A LA CONTRIBUTION AVS ET AI DU CANTON						
Journée et fête des Aînés	8'000.00		10'000.00			10'355.95
Cadeaux 90 ans	2'000.00					
PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES AVS-AI						
Prestations complémentaires AVS/AI	120'000.00		128'000.00			108'296.72
Allocations familiales pour personne sans activité						
Contribution curatelle éducative	28'000.00					
PROTECTION DE LA JEUNESSE						
Placement enfants hors-canton			6'000.00			9'798.25
GARDERIE D'ENFANTS, CRECHES						
Frais d'entretien et divers	2'000.00		2'000.00			1'723.60
Achat mobilier et matériel	1'000.00		1'000.00			
Matériel éducatif	2'000.00		2'000.00			
Eau, énergie, combustible	1'000.00		1'000.00			558.20
Frais de communication	1'000.00		500.00			553.00
Amortissement Structure d'accueil pour la petite enfance	290'000.00		355'000.00			26'960.40
Structure d'accueil pour la petite enfance	85'000.00		75'000.00			75'043.89
Participation des parents		42'000.00		35'000.00		39'275.00
Subventions cantonales		22'000.00		23'000.00		19'770.90
HANDICAPES						
Institutions handicapés/sociales	185'000.00		190'000.00			174'744.36
ETABLISSEMENT MEDICO-SOCIAL (EMS)						
Assurances Home "Le Carillon"	10'000.00		10'000.00			8'802.50
Intérêts bancaires "Le Carillon"	35'000.00		40'000.00			33'300.00
Amortissement Home "Le Carillon"	82'000.00		65'000.00			39'000.00
Soins de longues durées	110'000.00					
AIDE SOCIALE INDIVIDUELLE						
Secours et assistance	100'000.00		130'000.00			112'727.95
Recouvrement des pensions alimentaires	8'500.00		8'500.00			8'069.04
Récupération frais d'assistance		20'000.00		40'000.00		9'868.95
Subventions d'assistance		20'000.00		30'000.00		11'715.40

FONDS CANTONAL POUR L'EMPLOI					
Fonds cantonal pour l'emploi	30'000.00		30'000.00		29'062.58
Centre d'information et d'orientation (CIO)	2'200.00		2'200.00		2'142.00
AUTRES TACHES D'ASSISTANCE					
Aide sociale des réfugiés					
Oeuvres d'utilité publique	5'000.00		5'000.00		4'608.00
Contribution à la famille	40'000.00		45'000.00		39'826.70
Droit de cité et agrégations bourgeoises		2'000.00		2'000.00	1'000.00
	1'148'200.00	115'000.00	1'106'700.00	138'000.00	685'573.14
					90'146.05

6. Trafic

	Budget 2012		Budget 2011		Comptes 2010	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
ROUTES CANTONALES						
Entretien des routes cantonales	86'400.00		75'400.00		86'110.95	
RESEAU DES ROUTES COMMUNALES						
Traitement personnel TP	340'000.00		380'000.00		392'482.10	
Charges sociales "TP"	85'000.00		85'000.00		68'454.80	
Signalisation routière	15'000.00		15'000.00		3'814.75	
Outillage & matériel	15'000.00		15'000.00		16'589.10	
Eclairage public	80'000.00		75'000.00		55'742.35	
Entretien réseau routier	75'000.00		50'000.00		31'697.75	
Entretien des sacs à pluie	10'000.00					
Déblaiement neige et glace	40'000.00		20'000.00		59'050.90	
Frais de machines et véhicules	40'000.00		25'000.00		32'006.25	
Assurances des véhicules	5'000.00		4'000.00		4'079.80	
Frais divers	5'000.00		5'000.00		617.75	
Amortissement du réseau routier	320'000.00		325'001.00		391'466.85	
Amortissement du bâtiment TP "Beulet"	10'000.00		14'500.00		15'000.00	
Amortissement matériel, machines et véhicules TP	19'999.00		15'001.00		16'750.00	
Amortissement extraordinaire du réseau routier					600'000.00	
Récupérations pertes de gains		5'000.00		25'000.00		28'723.15
Permis de fouilles		2'000.00		2'000.00		934.75
Subventions déblaiement des neiges		3'000.00		1'000.00		4'298.00
Personnel imputé		114'000.00		137'300.00		119'500.00
ENTREPRISE DE TRAFIC REGIONAL						
Participation au trafic régional	40'000.00		40'000.00		37'531.85	
	1'186'399.00	124'000.00	1'143'902.00	165'300.00	1'811'395.20	153'455.90

7. Protection, aménagement environnement

	Budget 2012		Budget 2011		Comptes 2010	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
APPROVISIONNEMENT ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE						
Electricité pompage	25'000.00		20'000.00		31'839.95	
Achat d'eau potable	50'000.00		50'000.00		24'055.40	
Entretien et installation du réseau	60'000.00		50'000.00		55'029.45	
Entretien du réservoir	2'000.00		2'000.00		16'968.65	
Entretien pompage	30'000.00		10'000.00		9'675.50	
Compteurs d'eau	5'000.00		5'000.00		6'243.70	
TVA à payer	10'000.00				22'248.69	
Frais de communication	1'000.00		200.00		827.50	
Frais d'analyse des eaux	5'000.00		5'000.00		1'458.65	
Plan des conduites	5'000.00		5'000.00		3'052.40	
Frais d'encaissement taxes par ESR SA	5'000.00		7'000.00		4'300.00	
Pertes sur débiteurs "eau potable"	200.00				382.85	
Amortissement du réseau d'eau potable	158'750.00		163'100.00		168'522.35	
Personnel administratif et d'exploitation	19'000.00		18'900.00		19'500.00	
Intérêts emprunts sur réseau d'eau potable	101'200.00		106'000.00		109'000.00	
Taxes annuelles d'eau potable		250'000.00		250'000.00		236'733.06
Travaux effectués pour des tiers		2'000.00		2'000.00		
Contributions communales au service de l'eau potable		225'150.00		190'200.00		236'372.03
ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES						
Electricité réseau d'égouts	5'000.00		3'000.00		6'299.95	
Entretien des canalisations	10'000.00		10'000.00		18'509.20	
Entretien pompage eaux usées	15'000.00		10'000.00		14'513.65	
TVA à payer	5'000.00				9'411.46	
Frais de communication	1'000.00		1'000.00		588.85	
Plan des conduites	2'000.00		1'000.00		398.20	
Frais d'encaissement des taxes par ESR SA	9'000.00		7'000.00		8'600.00	
Pertes sur débiteurs	500.00		500.00		660.15	
Amortissement du réseau d'eaux usées	56'150.00		47'150.00		52'196.00	
Step intercommunale Chandoline	150'000.00		130'000.00		147'514.30	
Personnel administratif et d'exploitation	13'500.00		4'400.00		14'200.00	
Intérêts emprunt sur réseau d'eaux usées	30'200.00		27'500.00		28'000.00	
Taxe eaux usées		200'000.00		200'000.00		187'395.96
Contributions communales au service des eaux usées		97'350.00		41'550.00		113'495.80
TRAITEMENT DES DECHETS						
Entretien des moloks et containers	12'000.00		10'000.00		9'078.45	
TVA à payer	5'000.00				5'397.30	
Frais de la déchetterie	90'000.00		100'000.00		85'579.60	

Recyclage des déchets	10'000.00	10'000.00	9'043.85
Transport ramassage ordures	60'000.00	65'000.00	56'203.75
Amortissement sur traitement des déchets	13'475.00	15'525.00	15'205.75
Centre de ramassage des déchets carnés		1'000.00	
Traitement des déchets	115'000.00	135'000.00	109'853.20
Personnel administratif et d'exploitation	22'500.00	26'600.00	23'500.00
Intérêts emprunt sur traitement des déchets	5'600.00	6'600.00	6'000.00
Taxe enlèvement ordures		290'000.00	280'000.00
Contributions communales au service des déchets		43'575.00	89'725.00
			35'021.65
CIMETIERE ET COLUMBARIUM			
Entretien cimetièr	5'000.00	5'000.00	1'065.50
Service des inhumations	10'000.00	7'500.00	6'526.00
Personnel administratif et d'exploitation	13'800.00	35'500.00	14'400.00
Taxes columbarium		4'000.00	4'000.00
Taxes d'inhumation		10'000.00	8'000.00
			12'000.00
CORRECTION DES EAUX			
Entretien du Rhône	30'000.00	30'000.00	11'741.95
Entretien de la Lienne	20'000.00	10'000.00	4'866.95
Entretien des canaux	20'000.00	20'000.00	21'806.10
Fonds de correction des cours d'eau	1'000.00	1'000.00	647.50
Personnel administratif et d'exploitation	4'200.00	13'300.00	4'500.00
Vente de gravier		5'000.00	5'000.00
Subventions entretien des cours d'eau		35'000.00	40'000.00
			19'672.40
ENVIRONNEMENT BIENS COMMUNAUX			
Entretiens parcelles communales	2'000.00	2'000.00	
Service communal eau potable	225'150.00	190'200.00	236'372.03
Service communal eaux usées	97'350.00	41'550.00	113'495.80
Service communal déchets	43'575.00	89'725.00	35'021.65
Location de terrains		2'000.00	2'000.00
Recettes diverses		5'000.00	5'000.00
			3'000.00
BALAYAGE DES RUES & PLACES			
Balayage des rues & places	20'000.00	18'000.00	15'163.25
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE			
Enquêtes publiques	5'000.00	5'000.00	4'217.15
Mandats et études particulières	5'000.00	10'000.00	
Amortissements des biens-fonds	72'500.00	89'000.00	54'943.50
Autorisations cantonales de bâtir	15'000.00	15'000.00	25'940.25
Autorisation de bâtir		45'000.00	45'000.00
Amendes de constructions		2'000.00	2'000.00
			4'400.00
	1'697'650.00	1'216'075.00	1'636'250.00
			1'164'475.00
			1'644'566.38
			1'213'692.65

8. Economie publique

	Budget 2012		Budget 2011		Comptes 2010	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
AGRICULTURE						
Salaires viticoles	45'000.00		45'000.00		46'967.35	
Inspecteur du bétail et aides	1'500.00		1'500.00		1'150.00	
Charges sociales	3'000.00		2'000.00		2'622.80	
Frais d'exploitation des domaines	10'000.00		10'000.00		11'074.95	
Entretien place phytosanitaire	2'000.00		2'000.00		1'255.55	
Traitement contre les parasites	1'000.00		1'000.00		129.95	
Amortissement travaux agricoles						
Subventions agricoles et viticoles	51'334.00		53'000.00		56'400.00	
Produit de la viticulture		80'000.00		75'000.00		79'713.60
Produit de l'arboriculture		5'000.00		5'000.00		5'596.85
Divers produits du patrimoine		5'000.00		5'000.00		6'530.00
Registre des vignes				2'500.00		2'177.15
IRRIGATION						
Entretien des bisses et meunières	15'000.00		10'000.00		17'084.45	
Personnel administratif et d'exploitation	24'000.00		22'100.00		25'200.00	
Vente eau irrigation		500.00		500.00		422.00
SYLVICULTURE						
Entretien des forêts	2'000.00		1'000.00		2'569.55	
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT						
Contributions économique et touristique	5'000.00		10'000.00		4'735.00	
Place Euro-Relais		10'000.00		10'000.00		6'830.00
INDUSTRIE, ARTISANAT ET COMMERCE						
Promotion économique	2'000.00		1'000.00		1'838.70	
Location zone industrielle Mangold		50'000.00		50'000.00		40'500.00
ELECTRICITE						
Energie gratuite Lienne SA		50'000.00		55'000.00		42'952.45
Concessions et redevances hydrauliques		55'000.00		55'000.00		52'137.50
Redevances ESR SA		60'000.00		55'000.00		56'958.43
	161'834.00	315'500.00	158'600.00	313'000.00	171'028.30	293'817.98

9. Finances et impôts

	Budget 2012		Budget 2011		Comptes 2010	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
IMPOTS PERSONNES PHYSIQUES						
Remises sur débiteurs	100.00		100.00		1.60	
Remises d'impôts	5'000.00		5'000.00		5'232.90	
Pertes fiscales s/revenu et fortune pers. physiques	45'000.00		45'000.00		43'075.00	
Pertes fiscales autres impôts des pers. physiques	5'000.00		2'000.00		2'240.55	
Provision pour pertes sur débiteurs	10'000.00		15'000.00		15'000.00	
Impôt payé sur les immeubles bâtis, art. 188	40'000.00		40'000.00		36'989.55	
Part cantonale de l'impôt sur les chiens			4'000.00		3'465.00	
Impôt revenu des personnes physiques		3'750'000.00		3'650'000.00		3'760'165.40
Impôt fortune des personnes physiques		600'000.00		700'000.00		571'697.90
Impôt retenu à la source		110'000.00		100'000.00		110'505.90
Impôt personnel		12'000.00		12'000.00		12'145.90
Impôt récupéré		2'000.00		2'000.00		
Impôt foncier personnes physiques		200'000.00		225'000.00		188'822.05
Impôt perçu sur les immeubles bâtis, art. 188		25'000.00		15'000.00		21'386.50
Prestation en capital		50'000.00		100'000.00		9'364.10
Bénéfice de liquidation		20'000.00		10'000.00		5'155.20
Impôt sur les gains immobiliers		50'000.00		50'000.00		23'721.15
Impôt sur les gains de loterie		10'000.00		5'000.00		2'859.90
Impôt sur les successions et donations		50'000.00		30'000.00		38'638.85
Impôt sur les chiens		10'000.00		12'000.00		9'625.00
Amendes fiscales		1'000.00		1'000.00		7'056.00
IMPÔTS PERSONNES MORALES						
Impôt sur le bénéfice des sociétés		250'000.00		150'000.00		486'141.85
Impôt sur le capital des sociétés		65'000.00		60'000.00		62'200.00
Impôt foncier des personnes morales		70'000.00		60'000.00		67'170.00
AUTRES IMPÔTS						
Paiement de l'impôt cantonal	10'000.00		10'000.00		10'385.70	
Redevances et impôts divers	5'000.00		5'000.00		4'796.30	
PEREQUATION FINANCIERE						
Fonds de péréquation financière			40'326.75		40'326.75	
Fonds de péréquation des ressources		328'786.00				
Fonds de péréquation en cas de rigueur		34'445.00				
QUOTES-PARTS AUX RECETTES						
Redistribution produit taxe CO2		2'000.00		1'000.00		1'232.00
INTERÊTS						
Frais bancaires	500.00		500.00		231.05	
Dettes à court terme	15'000.00		15'000.00		730.85	
Intérêts moratoires	1'000.00		1'000.00			

Dettes à long terme	300'000.00		275'000.00		220'766.90
Intérêts rémunérateurs s/impôts	10'000.00		35'000.00		8'434.80
Intérêts sur placements		10'000.00		10'000.00	18'616.20
Intérêts de retard et frais récupérés		60'000.00		60'000.00	49'761.50
Dividendes et intérêts sur parts sociales		30'000.00		3'000.00	28'539.95
Rachat ADB personnes physiques		2'000.00		2'000.00	300.00
Rachat ADB autres impôts		500.00		500.00	
Intérêts imputés aux services eau-égouts-voirie		137'000.00		140'100.00	143'000.00
BIENS DU PATRIMOINE FINANCIER					
Gains comptables sur placements du patrimoine financier					3'600.00
AUTRES POSTES NON VENTILES					
Organe de révision	15'000.00		15'000.00		12'051.20
Frais d'encaissement	10'000.00		10'000.00		9'310.50
	471'600.00	5'879'731.00	517'926.75	5'398'600.00	413'038.65
					5'621'705.35

INVESTISSEMENTS 2012

Informatique communale (GED, archivage)	20'000.00	
Agrandissement du centre scolaire	1'200'000.00	680'000.00
Transformation du centre scolaire	500'000.00	
Home Le Carillon	650'000.00	190'000.00
Structure d'accueil pour la petite enfance	2'350'000.00	
Eclairage public	30'000.00	
Travaux divers	100'000.00	
Route "Brunière/Petit Pré"	125'000.00	
Route "Les Bâtiments"	80'000.00	
Participation constructions routes cantonales	20'000.00	
Equipements Brunière/Lienne	180'000.00	
Réalisations ponctuelles eau potable	50'000.00	
Taxes de raccordement eau potable		30'000.00
Réalisations ponctuelles eaux usées	30'000.00	
Taxes de raccordement eaux usées		30'000.00
Dangers naturels "Lienne"	330'000.00	230'000.00
Dangers naturels "Géologie" (Région Motel)	700'000.00	625'000.00
Etude urbaniste	20'000.00	

6'385'000.00	1'785'000.00
--------------	--------------

Investissements nets

4'600'000.00

6'385'000.00

6'385'000.00

Budget récapitulatif de clôture

Investissements

	Dépenses			Recettes		
	Budget 2012	Budget 2011	Comptes 2010	Budget 2012	Budget 2011	Comptes 2010
0 Administration générale	20'000.00	15'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1 Sécurité publique	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
2 Enseignement et formation	1'700'000.00	0.00	0.00	680'000.00	0.00	0.00
3 Culte, Culture et Loisirs	0.00	0.00	86'860.60	0.00	0.00	9'600.00
4 Santé	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
5 Prévoyance sociale	3'000'000.00	3'550'000.00	241'959.40	190'000.00	235'000.00	0.00
6 Trafic	355'000.00	260'000.00	888'217.85			0.00
7 Protection et aménagement de l'environnement	1'310'000.00	1'090'000.00	592'220.05	915'000.00	820'000.00	179'854.45
8 Economie publique	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
9 Finances et impôts	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	6'385'000.00	4'915'000.00	1'809'257.90	1'785'000.00	1'055'000.00	189'454.45

Planification financière 2012

Résultats	Comptes 2010	Budget 2011	Budget 2012	Planfin 2013	Planfin 2014	Planfin 2015
Prévisions compte de fonctionnement						
Total des charges financières	7'530'719	7'789'286	6'817'249	7'100'000	7'200'000	7'300'000
Total des revenus financiers	9'184'960	8'939'790	7'954'206	8'100'000	8'200'000	8'300'000
Marge d'autofinancement	1'654'241	1'150'504	1'136'957	1'000'000	1'000'000	1'000'000
Amortissements ordinaires	980'306	1'380'277	1'340'374	1'400'000	1'350'000	1'300'000
Amortissements complémentaires	600'000	0	0	0	0	0
Amortissement découvert au bilan	0	0	0	0	0	0
Excédent revenus (+) charges (-)	73'935	-229'773	-203'417	-400'000	-350'000	-300'000

Prévision du compte des investissements						
Total des dépenses	1'809'257	4'915'000	6'385'000	2'505'000	1'000'000	1'000'000
Total des recettes	189'454	1'055'000	1'785'000	740'000	160'000	150'000
Investissements nets	1'619'803	3'860'000	4'600'000	1'765'000	840'000	850'000

Financement des investissements						
Report des investissements nets	1'619'803	3'860'000	4'600'000	1'765'000	840'000	850'000
Marge d'autofinancement	1'654'241	1'150'504	1'136'957	1'000'000	1'000'000	1'000'000
Excédent (+) découvert (-) de financement	34'438	-2'709'496	-3'463'043	-765'000	160'000	150'000

Modification de la fortune/découvert						
Solde du compte de fonctionnement	73'935	-229'773	-203'417	-400'000	-350'000	-300'000
Amortissement du découvert	0	0	0	0	0	0
Fortune nette (+) / découvert du bilan (-)	73'935	-155'838	-359'255	-759'255	-1'109'255	-1'409'255

Fortune nette au 31 décembre de l'année	4'790'162.00	4'560'389.00	4'356'972.00	3'956'972.00	3'606'972.00	3'306'972.00
--	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

Fiscalité et Parafiscalité

	BUDGET 2012	BUDGET 2011	COMPTES 2010
Coefficient du taux d'impôt	1.2	1.2	1.2
Indexation	150	150	150
Taxe personnelle	12.--	12.--	12.--
Taxe de non-pompier	2.5 %	2.5 %	2.5 %
Taxe sur les chiens	125.--	80.--	80.--
Taxe ordures	180.-- = -1- personne 250.-- = couple 300.-- = famille	180.-- = -1- personne 250.-- = couple 300.-- = famille	180.-- = -1- personne 250.-- = couple 300.-- = famille
Taxe d'épuration des eaux usées	1.50/m ³	1.50/m ³	1.50/m ³
Taxe de fourniture d'eau potable			

Message du Conseil municipal à l'assemblée primaire

1. INTRODUCTION

En 2007 l'assemblée générale extraordinaire de l'Association des communes de la région de Sion (ARS) prenait la décision de principe de s'engager résolument dans un projet d'agglomération de la région sédunoise.

Le but étant de mettre en commun les préoccupations des autorités communales, de réfléchir ensemble à un développement harmonieux et cohérent de notre territoire, dans le sens des exigences de la confédération, avec la perspective d'entrevoir de substantielles participations du fonds fédéral d'infrastructures.

Le canton est associé à la démarche et participe aux frais d'étude. Un projet de loi est en cours de traitement et a fait l'objet d'une première lecture au parlement cantonal lors de la session de septembre dernier.

2. LE FONDS D'INFRASTRUCTURE DE LA CONFEDERATION

La loi fédérale sur le fonds d'infrastructure est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Le fonds « trafic d'agglomération » est doté de 6 milliards de francs (sur un total de 20.8 milliards), 2.56 milliards de francs pour cofinancer les projets urgents (déjà attribués) et 3.44 milliards de francs pour le cofinancement des agglomérations.

Ces contributions fédérales sont allouées par le Parlement par périodes de 4 ans entre 2011 et 2027. Seules les agglomérations qui auront élaboré et fait approuver par leur Canton et par la Confédération un « projet d'agglomération » pourront bénéficier de ce fonds.

Les projets d'agglomération de 2^{ème} génération tels que celui de Sion, doivent être déposés auprès de la Confédération avant le 31 décembre 2011.

3. LES EXIGENCES A REMPLIR

Le projet d'agglomération est un instrument de planification à long terme, renouvelé périodiquement.

Le projet d'agglomération comprend un concept de développement coordonné « transport et urbanisation », ainsi que des projets et des mesures qui portent sur les infrastructures et sur l'exploitation des différents moyens de transport.

Pour pouvoir bénéficier des contributions fédérales, les projets d'agglomération doivent remplir certaines exigences de base dans les domaines suivants : participation, entité responsable, analyses de la situation actuelle en matière de transports et d'urbanisme, largeur de l'éventail de mesures, évaluation coût-efficacité, mise en œuvre et controlling.

De plus, les mesures du projet d'agglomération doivent prouver des effets positifs dans les domaines suivants : qualité du système de transports, développement urbain vers l'intérieur, sécurité du trafic, atteintes à l'environnement et consommation de ressources.

4. PERIMETRE

Selon l'OFS (Office Fédéral de la Statistique), l'agglomération de Sion regroupe depuis 2000 les 11 communes, de Sion, Ardon, Vétroz, Conthey, Savièse, Grimisuat, Arbaz, Saint-Léonard, Vex, Les Agettes et Salins.

Le périmètre a été réexaminé dans le cadre de l'étude préliminaire réalisée dans le courant de l'année 2009. Sur la base de cette étude, les communes ont décidé d'élargir le périmètre

aux villages d'Aproz, de Saint-Romain et de Botyre. De plus les communes ont décidé de limiter le projet d'agglomération aux villages situés en plaine et sur le coteau, jusqu'à une altitude d'environ 1'100 mètres.

5. ORGANISATION DE L'ETUDE

Sont partenaires du projet, le canton, les treize communes faisant partie de l'agglomération, les huit autres communes des districts de Sion, Hérens, Conthey (ARS).

Le projet est placé sous la responsabilité d'un comité de pilotage présidé par le Préfet du district de Sion, Madame Evelyne Crettex Reber et composé du chef du service cantonal du développement territorial (SDT) Monsieur Damian Jerjen et des treize présidents des communes concernées. Il est accompagné d'un groupe technique composé des techniciens communaux.

Le mandat d'étude a été confié à un groupement pluridisciplinaire de mandataires.

Monsieur François Mathis secrétaire de l'ARS en assume le secrétariat et la coordination, et malgré son départ à la retraite en juillet 2011, les communes l'ont mandaté pour poursuivre le suivi du projet jusqu'à son dépôt auprès de la confédération en décembre 2011.

6. DEROULEMENT DE L'ETUDE

Les étapes suivantes ont eu lieu :

2009 Etude préliminaire

2010 Validation de l'étude préliminaire par les communes concernées :

- analyses de base
- diagnostic de l'état actuel
- hypothèses de développement
- enjeux
- premier atelier participatif avec les élus communaux le 14 décembre

2011 Validation du concept général par le Comité de pilotage (COPIL)

- fin février : transmission du rapport intermédiaire à la confédération
- mars : mise en consultation formelle du projet auprès des communes, du canton et des associations
- mai : adaptation du projet, suite à la consultation de la confédération, du canton, des communes et des associations.
- juin : consultation publique
- octobre : finalisation et priorisation des mesures
- début décembre : validation par les communes et le canton
- fin décembre : dépôt du projet à la confédération

7. DIAGNOSTIC

Les analyses ont notamment porté sur l'examen des forces et des faiblesses des domaines suivants :

- Le contexte géographique
- L'habitat et les emplois
- L'urbanisation
- La structure des déplacements et leur répartition modale
- Le réseau routier et le stationnement
- Les transports publics et mobilités douces
- Le paysage, les espaces naturels, l'environnement et l'agriculture

8. HYPOTHESES DE DEVELOPPEMENT

Au niveau de l'habitat l'agglomération compte aujourd'hui 70'000 habitants.

L'Office fédéral de la statistique (OFS) prévoit de manière générale une augmentation de la population jusqu'à l'horizon 2034. La croissance de la population est due principalement au solde migratoire international et inter cantonal.

Le projet d'agglomération est réalisé sur des hypothèses de développement à l'horizon 2030, soit dans la période de croissance prévue par le scénario « moyen de l'OFS ». Compte tenu de la situation centrale de l'agglomération sédunoise en Valais, on estime que l'évolution de la population de son agglomération sera plus favorable que dans le reste du canton.

Ceci s'explique notamment par les facteurs suivants :

- accessibilité en direction des zones urbanisées de Berne et de l'arc lémanique
- attractivité de la capitale en termes d'emplois, de formations et de services
- disponibilité des terrains et prix favorables en comparaison nationale
- qualité du cadre de vie et proximité des zones de loisirs

Le développement de l'agglomération se base ainsi sur les valeurs de croissance observées ces dernières années. L'objectif de croissance est plafonné à 1,5% par an de moyenne. L'agglomération devrait ainsi atteindre, à l'horizon 2030 entre 90'000 et 95'000 habitants.

Au niveau des emplois, la situation au début 2009 était de 36'163 emplois au sein de l'agglomération.

La croissance moyenne annuelle entre 2000 et 2008 a été de 1.5%, soit 3'959 emplois. Le taux varie entre la plaine et le coteau, basé sur une estimation de 1.5% d'augmentation annuelle moyenne, à l'horizon 2030 l'agglomération pourrait compter 50'000 emplois.

Les deux éléments emplois et habitants sont directement liés, car pour attirer de nouveaux habitants et éviter le départ des jeunes après leur formation, il est essentiel de pouvoir offrir des emplois dans le périmètre de l'agglomération.

9. OBJECTIFS

Le projet d'agglomération sédunoise vise un objectif général qui peut être énoncé de la manière suivante :

« A l'horizon 2030, le projet d'agglomération sédunoise redessine le centre du Valais autour de la Ville de Sion, agrandie, accessible et animée.

En plaine, il vise à contenir l'étalement urbain et à structurer le tissu bâti des pôles de Sion et Ardon-Vétroz-Conthey, ainsi qu'à répartir les activités entre le centre et les périphéries.

Sur les coteaux, il vise à équilibrer et à améliorer les relations avec la plaine, ainsi qu'à exploiter les qualités propres de chaque espace. »

Les objectifs sectoriels sont de trois natures :

Paysage, nature et environnement

- par la revalorisation et la préservation du paysage
- par la mise en valeur du patrimoine
- par la protection des milieux naturels
- par une agriculture et viticulture respectueuse de l'environnement
- par un développement durable et évolutif

Urbanisation

- par des limites claires à l'extension des constructions
- par un développement de l'urbanisation à l'intérieur du tissu existant
- par des zones d'activité rationnelles et durables
- par un cadre de vie sécurisé et valorisé

Mobilité

- par un réseau routier coordonné
- par des transports publics harmonisés
- par le développement de la mobilité douce

10. CONCEPT ET PROJET

L'évolution planifiée de la situation actuelle, sous l'impulsion du projet d'agglomération, devrait amener à un rééquilibrage des zones de développement. Aux côtés de la ville historique, l'émergence d'un deuxième centre (Ardon-Vétroz-Conthey) permet de répartir habitants et emplois sur un territoire plus vaste. Ensemble, les deux noyaux de l'agglomération comptent plus de 60'000 habitants et près de 30'000 emplois. Afin de réduire son emprise sur le territoire, les deux noyaux sont séparés par un espace non-bâti reliant Mont d'Orge aux Iles à travers la vallée du Rhône.

Dans le deuxième cercle, plusieurs villages du coteau sont appelés à exercer une centralité communale ou régionale. Relais naturels entre les villages-satellites, les vallées latérales et la plaine, ils canalisent les flux, regroupent commerces et services et attirent les nouveaux habitants.

Le concept retenu présente les avantages suivants:

- atténuation de la centralité de la ville de Sion,
- réduction des problèmes de congestion (trafic) et de saturation (espace disponible),
- rééquilibrage entre les deux pôles urbanisés de plaine,
- structuration de la zone urbaine d'Ardon, Vétroz et Conthey (plaine),
- réduction des surfaces périurbaines aux abords des villages de plaine,
- constitution ou consolidation de centralités sur le coteau,
- création d'emplois décentralisés à proximité des zones d'habitat,

- hiérarchisation des réseaux de transport en trois cercles (centre urbain de plaine = TP+MD / villages-centres du coteau = TP / territoire étendu de la région = TP+TIM).

11. MESURES

Pour la commune de St-Léonard, le projet d'agglomération a identifié, les mesures suivantes :

Réseau routier

R18 Saint-Léonard - Uvrier, réaménagement de la route cantonale T9

Etat actuel

La T9 en traversée d'Uvrier et de Saint-Léonard supporte un trafic journalier moyen (2009) de quelque 12'000 véhicules. Malgré la limitation de vitesse à 60 km/h, la configuration de l'axe favorise des vitesses excessives au détriment de la sécurité des autres usagers. Les traversées pour les piétons et les cyclistes sont difficiles, l'effet de coupure spatiale et fonctionnelle est important.

Objectifs

Recréer un axe de traversée de village sûr et confortable pour tous les usagers. Réduire l'effet de coupure et les vitesses du trafic tout en garantissant la fluidité et la capacité de la route cantonale.

Description

La route cantonale T9 en traversée d'Uvrier et de Saint-Léonard est réaménagée, redonnant un caractère urbain au site, réduisant les surfaces consacrées au trafic, diminuant les vitesses des véhicules et améliorant la perméabilité transversale de l'axe routier. L'espace public est réaffecté pour les différents usagers, les piétons et les cyclistes se déplaçant en site propre ou protégé. Les traversées piétonnes sont sécurisées. La circulation des transports publics est prioritaire mais la capacité et la fluidité du trafic sont garanties. Le détail de l'aménagement doit encore être précisé.

Mobilité douce

MD6 Réaménagement de la liaison Uvrier - Saint-Léonard – rives du Rhône

Etat actuel

La route cantonale secondaire de plaine VS 52 (Uvrier, le long de la Lienne) permet la liaison transversale à la vallée du Rhône, et se situe à mi-chemin entre la route d'Hérens à l'ouest et la route de la Crête-Blanche à Granges, à l'est. La route n'est pas équipée de bandes cyclables.

Objectifs

Offrir une liaison cyclable sûre et attractive entre la route de Chippis et le centre du pôle secondaire Saint-Léonard/Uvrier.

Description

Entre le Rhône et la voie CFF, un itinéraire cyclable sécurisé est aménagé en site propre sur la rive droite de la Lienne ou le long de la rue des Sables sur la rive gauche. Une étude détaillée d'aménagement permettra de préciser le tracé de l'aménagement.

MD7 Nouveau franchissement cyclable de la Lienne entre Saint-Léonard et Uvrier

Etat actuel

La Lienne, matérialisant la frontière entre Uvrier et Saint-Léonard, constitue une barrière naturelle entre les deux villages. Aucun franchissement n'existe entre la voie CFF et le Rhône.

Objectifs

Offrir un point de franchissement pour la mobilité douce entre les quartiers résidentiels d'Uvrier et de Saint-Léonard. Connecter ces quartiers au réseau cyclable principal de l'agglomération.

Description

Une passerelle piétonne et cyclable est créée dans le prolongement de la rue des Dailles.

Transports publics

TP4 Augmentation de la cadence de la ligne RegionAlps entre Sierre et Martigny

Etat actuel

La ligne ferroviaire régionale Brigue-Saint-Maurice circule à la cadence horaire. Elle dessert, dans l'agglomération sédunoise, les gares de Saint-Léonard, Sion, Châteauneuf-Conthey et Ardon.

Objectifs

Améliorer la liaison entre les entités de plaine de l'agglomération sédunoise et de l'agglomération voisine Sierre-Crans-Montana.

Description

La cadence de la ligne ferroviaire régionale est augmentée à deux courses par heure. Outre les quatre gares précitées, elle dessert dans l'agglomération la nouvelle halte de l'aéroport.

TP5 Réseau de transports publics routiers d'agglomération

Etat actuel

Les communes de l'agglomération sont desservies, à une cadence horaire ou inférieure, par le réseau régional centré sur la gare de Sion. Les bus sédunois assurent une desserte urbaine de la ville de Sion et environs.

Objectifs

Offrir un réseau de transports publics routiers cohérent à même de desservir de manière adaptée les pôles principaux et secondaires de l'agglomération.

Description

Un réseau d'agglomération est mis en service. Il dessert, à la cadence de 15 minutes, les deux pôles principaux de plaine et, à la cadence de 30 minutes, les pôles secondaires d'Erde, Saint-Germain, Grimisuat, Saint-Léonard et Vex. Le détail du tracé des lignes, la coordination avec le réseau régional et les étapes de mise en œuvre doivent encore être précisés.

12. GOUVERNANCE

Pour la réalisation des mesures retenues, les partenaires s'engagent à œuvrer de manière concertée dans leurs domaines de compétences et dans la mesure de leurs moyens. Ils devront établir, à cet effet, une convention qui définira notamment le but, l'organisation et le financement de ce travail commun.

Il convient de souligner que ces structures vont évoluer progressivement en fonction de l'évolution du dossier, mais aussi en fonction de l'évolution de la législation cantonale en la matière. Elles devraient en particulier être affinées et consolidées, d'ici deux ans, en vue de la signature de l'accord sur les prestations et de la mise en œuvre des mesures retenues.

13. CONVENTION DE FINANCEMENT

Pour chaque mesure de la liste A contenue dans l'accord sur les prestations (période 2015-2019), une convention de financement est conclue entre l'office compétent de la Confédération et le canton et/ou l'entreprise de transport pour les mesures d'infrastructure ferroviaire, ceci conformément à la législation sur les chemins de fer. Du côté de la Confédération, le suivi des mesures dans le domaine de la route et de la mobilité douce est assuré par l'OFROU, celui des mesures dans le domaine du rail et des transports publics par l'OFT.

La convention de financement est signée avant le début de la mise en œuvre. Avant sa signature, il faut impérativement que la mesure soit prête à être réalisée et que son financement soit garanti. Cela signifie concrètement que l'approbation des plans est entrée en force, respectivement lorsque le canton a délivré son autorisation de construire, et lorsque le financement de la part de l'agglomération est garanti (crédits cantons, villes, communes).

La Confédération invite les agglomérations à disposer au moment de la remise du projet d'agglomération, pour chaque mesure inscrite sur la liste A, d'un avant-projet de manière à disposer notamment d'une estimation correcte du coût des mesures.

14. DECISION

A ce stade du projet, l'assemblée primaire est consultée pour qu'elle donne son accord de principe au dépôt du projet d'agglomération à la Confédération.

Par ce fait, le Comité de pilotage sera habilité à soumettre à la Confédération le projet d'agglomération AggloSion comme étant l'expression d'une volonté politique bien établie.

L'organe législatif est informé qu'il sera à nouveau consulté, au moment de la signature de l'accord sur les prestations, pour les objets de sa compétence, notamment pour les questions relatives à l'aménagement du territoire et au financement des mesures concernant la commune."

En vous remerciant de réserver un accueil favorable à cette proposition, nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs, à l'expression de nos sentiments distingués.

Les dernières actualités du projet et des informations détaillées peuvent être consultées sur le site : www.agglosion.ch

Informations diverses

Mérite léonardin

Il consiste à récompenser toute personne ou groupement qui se distingue dans le domaine du sport, de l'art et de la culture. Un formulaire officiel est à la disposition du public auprès du secrétariat communal ou sur le site www.st-leonard.ch et il doit être remis avant le 31 janvier de l'année suivante.

Manifestations locales

Nous prions les sociétés de bien vouloir informer systématiquement le secrétariat communal pour toutes les manifestations organisées afin de tenir à jour ce calendrier.

Déblaiement des neiges - Stationnement

Nous attirons l'attention des automobilistes sur les articles 25/c et 26/4-5 de notre règlement communal de police, à savoir :

*« Est interdit tout ce qui peut gêner ou entraver le commun usage de la voie publique ou ses abords ou y compromettre la sécurité, par exemple, le **parcage d'un véhicule lorsque le conducteur peut prévoir que l'enlèvement de la neige en serait gêné**. Un véhicule, qui du fait de son stationnement, gêne la circulation ou la rend dangereuse ou dont le stationnement est contraire aux prescriptions ou qui utilise indûment le domaine public, peut être déplacé en cas de nécessité par le service de police. Ceci aux frais et sous la responsabilité du détenteur ou conducteur, si celui-ci ne peut être atteint sans retard ou s'il refuse de déplacer lui-même le véhicule et ce, sans préjudice à l'amende éventuelle. »*

Crottes de chiens

Nous devons malheureusement constater que bon nombre de propriétaires de chiens ne respectent pas la propriété privée pour les besoins de leurs animaux. Par conséquent, nous prions instamment toutes les personnes concernées d'effectuer un effort particulier afin de ne pas être obligé de prendre des mesures disciplinaires. D'autre part, les sacs mis à disposition par notre Municipalité sont à jeter uniquement dans les poubelles.

Déchets - Branches - Sarments

Lors des différents travaux de taille, les recommandations suivantes sont à respecter :

- les branches des arbres et les haies le long des routes et des chemins communaux seront élaguées afin qu'elles n'empiètent pas sur le domaine public;
- les branches et les sarments doivent être coupés ou broyés sur place et, selon les directives cantonales, compostés dans les champs et les vignes car désormais tout feu en plein air est strictement interdit.

Routes - Circulation

Nous vous informons que durant la période de gel, les poids lourds ne doivent pas emprunter les routes de campagne. En cas de non-observation de cette interdiction, les éventuels dommages seront à la charge de l'entreprise de transport concernée ou du maître de l'ouvrage.

Nous rappelons à la population qu'il est interdit de laisser tout véhicule automobile dépourvu de plaques de contrôle sur le domaine public ou privé si le fond n'est pas en matière dure (bétonné, pavé, dallé, goudronné, etc...).

Nous prions les agriculteurs de procéder systématiquement au nettoyage des routes, ce particulièrement dans la zone à bâtir, afin de donner à notre localité, une image propre et accueillante.

Moloks

Seules les ordures ménagères en **sacs fermés** sont autorisées et tout dépôt extérieur est strictement interdit. Des contrôles seront opérés et les contrevenants amendés.

Baby Sitting

Par le biais de l'APEL qui soutient financièrement cette formation, des jeunes sont à votre disposition. Tout renseignement complémentaire peut être demandé directement au secrétariat communal ou sur les sites www.st-leonard.ch et www.apeleo.ch.

144 - Secours valaisan

Accidents - Maladie - Urgences - Détresse : un seul numéro le 144.